



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Tarn-et-Garonne

Montauban, le 16 septembre 2020

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles

DRH

Référence

Dossier suivi par  
Christine REGHENAZ

☎ 05 36 25 72 86

☎ 05 36 25 72 89

Mél.

Drh2-1.ia82

@ac-toulouse.fr

12, avenue Charles de  
Gaulle  
82000 Montauban cedex

**Objet :** Renouvellement quadriennal des D.D.E.N.

**Référence :** Code de l'éducation articles D.241-24 à D.241-35 et L.241-4-5°  
Cirulaire n°MENE2019655C du 24 juillet 2020 (BO n°32 du 27 août 2020)

Le mandat des délégués départementaux de l'Education nationale en fonction depuis la rentrée scolaire 2017 va arriver à expiration.

En application des articles D.241-24 à D.241-35 et L.241-4-5° du Code de l'Education et de la circulaire n°MENE2019655C du 24 juillet 2020 (BO n°32 du 27 août 2020), il convient de procéder à leur renouvellement pour la rentrée scolaire 2021. Toutes les informations nécessaires seront en ligne sur le site de la DSDEN (site DSDEN 82 : Vie de l'élève – Parents et partenaires – partenaires).

Je vous demande donc de bien vouloir informer les candidats éventuels qui se manifesteraient auprès de vous de la possibilité de s'informer sur le site de la DSDEN.

**PIERRE ROQUES**

Copie aux IEN